

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

23 Mars 2009

Le vingt trois mars 2009, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis SARZIER, Maire, le Conseil municipal s'est réuni sur convocation ordinaire le 17 mars 2009

Les membres présents : Mrs Jean Louis SARZIER, Maire, Serge DUNAND, Jean GACHET, Jean Marc GOZZI, Nicolas JACQUIER, Gilles LAURENT, François MAURIER, Denis MENDEZ, Jean Marie PILLET. Mmes Danièle BEAUX SPEYSER, Marie Françoise DECREAU, Christiane HENNEGRAVE, Dominique PASSAQUAY, Catherine PERRE,

Excusés avec Pouvoir : Guy CRESSENS à Mme Marie Françoise DECREAU et Claudine PETITPAS à Gilles LAURENT.

Excusés : Francia Elise GANDET, Marjorie HUSSON, Didier VILNEUVE

Monsieur François MAURIER est désigné comme **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour :

SERVITUDE DE PASSAGE POUR LA SAVOISIENNE HABITAT

ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quorum étant atteint, Mr le Maire ouvre la séance à 20 h 00

I - FINANCES

COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Monsieur le Maire donne la parole à M. Nicolas JACQUIER, Adjoint aux Finances, présente les comptes administratifs 2008 de la commune, correspondant aux comptes de gestion du Trésorier Principal et qui s'établissent comme suit :

BUDGET GENERAL

Dépenses de la section de Fonctionnement	2 338 313.93 €
Recettes de la section de Fonctionnement	<u>3 082 961.02 €</u>
Soit un Excédent de	744 647.09 €

Dépenses de la section d'Investissement	695 974.81 €
Recettes de la section d'Investissement	<u>1 884 729.61 €</u>
Soit un Excédent de	1 188 754.80 €

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Dépenses de la section de fonctionnement	141 997.78 €
Recettes de la section de fonctionnement	<u>299 808.56 €</u>
Soit un Excédent de	157 810.78 €

Dépenses de la section d'Investissement	363 046.94 €
Recettes de la section d'Investissement	<u>338 332.78 €</u>
Soit un Déficit de	- 24 714.16 €

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil. Monsieur Nicolas JACQUIER fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE, les Comptes administratifs 2008 de la commune.

COMPTES DE GESTION 2008

Monsieur Nicolas JACQUIER présente au Conseil Municipal les comptes de gestion du Trésorier Principal d'Aix les Bains, qui retracent les titres de recettes et les mandats de paiement ordonnancés du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris ceux relatifs à la journée complémentaire, concernant l'exécution du budget général et de celui du service de l'Eau

BUDGET GENERAL

Fonctionnement : 2007 = + 592 274.95 €, affectation à l'investissement = + 592 274.95 €,
Résultat de clôture 2008 = + 744 647 .09 €

Investissement : 2007 = - 736 841.23 €, 2008 = + 1 188 754.80 €,
Résultat de clôture 2008 = + 451 913.57 €

-BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Fonctionnement : 2007 = + 93 497.08 €, affectation à l'investissement = + 93 497.08 €,
Résultat de clôture 2008 = + 157 810.78 €

Investissement : 2007 = + 191 658.03 €, 2008 = - 24 714.16 €,
Résultat de clôture 2008 = + 166 943.87 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE, les Comptes de Gestion 2008.

AFFECTATION DES RESULTATS 2008 :

Monsieur Le Maire, propose l'affectation des résultats 2008 aux budgets primitifs 2009.

BUDGET GENERAL :

Investissement : 001 recette := + 451 913.57 €
1068 recette autres réserves = + 744 647.09 €

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement : 002 recette = 128 478.67 €

Investissement : 001 recette = 166 943.87 €

:1068 recette = 29 332.11 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE, l'affectation des résultats 2008.

TAUX D'IMPOSITION 2009 Taxe Habitation et Taxes Foncières

Monsieur le Maire s'était engagé à ne pas augmenter les taux des taxes d'imposition pour l'année 2009

Par conséquent ils restent identiques à ceux de 2008 soit :

Taxe d'habitation à 9.50 %, Taxe foncière bâti à 17.00 % , Taxe foncière non bâti à 74.96 %

Les membres du Conseil Municipal VOTENT à l'unanimité les taux d'imposition 2009 comme ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF 2009: BUDGET GENERAL,BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Monsieur N JACQUIER présente les budgets primitifs 2009

Budget Général : le fonctionnement progresse de 5 % en dépenses et en recettes par rapport au budget de 2008 et s'équilibre pour : 1 926 233 €

dépenses à caractères générales : 436 070 €.

charges de personnel : 701 000 €

charges de gestion courante 173 200 €

Intérêts des emprunts moins 12% 158 000 €

Les investissements s'équilibrent en dépenses et en recettes pour 2 224 954.50 €

Il est prévu :

Dépenses : Acquisitions foncières 546 041 €, aménagement du terrain de foot 10 000 €, équipement du cimetière 10 000 €, matériel et outillage de voirie 52 000 €, matériel de bureau et informatique (dont l'école 4 postes informatiques) 30 000 €, mobilier 30 000 €, divers travaux d'amélioration des voies existantes (panneaux signalisation, trottoirs, enrobés, aménagement divers 713 533.5 €), aménagement gardeie (jeux extérieurs, mise en conformité des barrières 6 000 €), aménagement de lécole (ascenseur, mise en conformité des toilettes 113 800 €) salle polyvalente (alarme de type 3, barrières, portail extérieurs et serrures uniformes 30 000 €. Aucun emprunt n'est nécessaire.

Recettes : subvention du Conseil Général (école, aménagement du carrefour de Fresenex, et autres voies 130 649 €), vente (maison Pinet, la Pâsse, le Cruet pour 215 000 €) excédent 2008 = 744 647 €, virement de la section de fonctionnement 446 963 € , solde d'exécution reporté 451 913 €.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, présents et représentés, VOTE à l'unanimité le Budget général primitif 2009 pour un montant de 1 926 233.00 € de fonctionnement en dépenses et recettes et un montant de 2 224 954 .50 € d'investissements en dépenses et en recettes.

Budget Eau et Assainissement

Le fonctionnement reste stable. Charges à caractère général 285 300 €, le personnel affecté au réseau d'eau 12 000 €, les intérêts en progression 47 800 € (emprunt pour la construction du réservoir Sillien en partenariat avec la commune du Viviers du Lac (50/50).

Il s'équilibre en dépenses et en recettes pour 398 784.67 €

Les investissements le gros poste pour l'année 2009 est de la construction du réservoir Sillien 532 000 €, installation matériel et outillage technique A E P 162 700 €

Les subventions représentent 106 200 €, un emprunt de 350 000 € sera contracté.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 1 343 135.88 €.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, présents et représentés, VOTE à l'unanimité le Budget Eau/Assainissement de fonctionnement et d'investissements

II – ADMINISTRATION GENERALE

CONVENTION AVEC LA PREFECTURE DE LA SAVOIE FCTVA

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet de loi des finances rectificative pour 2009 portant sur la relance de l'économie, le Gouvernement propose de verser le Fonds de Compensation pour la TVA dû au titre de 2008 dès 2009, au lieu de le verser en 2010.

Pour cela il est nécessaire que la Collectivité s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 (soit + 1 € par rapport au 4 années de référence : 2004 à 2007).

Moyenne est de 1 559 424 € : budget 2009 1 798 7545 € + eau 731 464.88

Pour en bénéficier il est nécessaire de signer une convention avec le Préfet avant le 1^{er} Avril 2009.

M. le Maire donne lecture de la convention

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité AUTORISENT Monsieur le Maire à signer la convention FCTVA avec M. le Préfet de la Savoie.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : création d'un poste de chargé de mission.

Madame Marie Françoise DECREAU, conseillère déléguée à la commission personnel, précise que le départ de Melle Aurore FRAISSE, DGS, sera effectif le 31 mars 2009 et actuellement elle solde ses congés payés.

Il est proposé de créer un poste de chargé de mission, responsable de la gestion et des Services Généraux, pour une année à partir du 1^{er} Avril 2009, en catégorie A, 35 heures hebdo, dans le cadre de poursuivre les actions de l'audit. Une réflexion est engagée au niveau des élus, ce qui amènera une nouvelle organisation et un nouvel organigramme du personnel.

Mme Françoise ROSSILLON, en CCD jusqu'au 31 mars 2009, chargée de l'exécution des Comptes Administratifs 2008 et des Budgets prévisionnels 2009, assurera l'intérim et c'est engagée auprès des élus pour suivre les actions de l'audit.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVENT la création du poste de chargé de mission.

EAU POTABLE DE SECOURS

Monsieur le Maire indique que le 3 novembre 2008 il était proposé au Conseil Municipal dans le cadre de la mise en œuvre de la redevance « Eau Potable de secours » à l'échelle intercommunale, la signature de l'Avenant à la convention de facturation et de recouvrement de la redevance d'assainissement avec la CALB. Une réunion a été tenue avec les Adjointes et Monsieur TOUZEAU, responsable de l'eau à la CALB. Des précisions ont été apportées et afin d'éviter une double facturation aux abonnés de la commune, une délibération est nécessaire pour la signature de l'avenant.

Ainsi, Monsieur le Maire propose d'établir un avenant aux conventions existantes pour la recette de la redevance assainissement. Celui sera applicable sur la facturation de l'eau à partir de 2009 et pour les départs de la commune à partir de juillet 2008.

- une redevance fixe de 4 € HT/an par abonné,
- augmentée de 0.02 € HT par mètre cube consommé,

Soit une augmentation de 6.40 € HT pour une facture type de 120 m³.

Ces montants pourront évoluer progressivement jusqu'à 2011 vers une redevance fixe de 5 € HT/an et par abonné, augmentée de 0.04 € HT par m³ consommé au titre de la part variable.

La CALB investira dans différentes connexions. La principale, en direction de Chambéry Métropole, étant complétée de maillages intra-communautaires.

Sur la base des articles L 2224-7 et 2224-12-4 du CGCT, la CALB mettra en œuvre cette politique avec effet au 1^{er} juin 2008.

Pour mémoire, l'assiette de facturation de cette redevance correspond au volume d'eau potable relevé sur les rôles communaux.

Monsieur le Maire rappelle que cette compétence fait partie intégrante des compétences intercommunales depuis la création de la CCLB.

La présente délibération ne concerne donc que le circuit financier à organiser.

Afin d'éviter de générer une nouvelle facturation spécifique de la CALB à l'usager, il est proposé de retenir un procédé analogue au circuit financier de la redevance assainissement en place : recette de la redevance par la Commune puis reversement à la CALB.

Ainsi, Monsieur le Maire propose d'établir un avenant aux conventions existantes pour la recette de la redevance assainissement. Proposition d'avenant ci-jointe.

Sur les Communes qui émettent directement les factures eau et assainissement, la CALB prendra à sa charge les frais de modification du logiciel pour création de la redevance Eau Potable de Secours. Sur les Communes qui externalisent cette prestation, la CALB prendra à sa charge les frais de modification du logiciel dans la limite de 800 €. Cette rémunération pourra être versée directement au représentant de la Commune sur demande expresse de cette dernière.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, présents et représentés, APPROUVENT, POUR 10, ABSENCE 6, l'avenant à la convention initiale pour mise en

œuvre du circuit financier de recette de la nouvelle redevance d'eau potable de secours au profit de la CALB, et AUTORISE M. Le Maire à signer cet avenant.

REGLEMENT GENERAL DU MARCHE COMMUNAL.

M. le Maire donne la parole à M. Jean Marc GOZZI, Conseiller chargé de ce dossier.
Il est nécessaire d'apporter une simplification administrative au niveau des renouvellements de l'abonnement.

L'Article 4.2.2.4 devient :

l'abonnement est renouvelable, **pour une durée identique, par tacite reconduction** sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 15 jours avant la fin du trimestre.

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité la modification de l'Article 4.2.2.4 du règlement général du marché communal et AUTORISE M. le Maire à SIGNER l'arrêté.

SERVITUDE DE PASSAGE POUR LA SAVOISIENNE HABITAT

Monsieur le Maire indique qu'il a lieu, à la demande de Me GREFFIOZ, du fait que les parcelles cadastrées section C 4114 et C 4115 appartenant à la commune et dans l'attente de leur classement dans son domaine public, d'autoriser sur lesdites parcelles, la constitution d'une servitude de passage en surface et en tréfonds pour tous réseaux, au profit des parcelles C 4113 et C 4116 que la SAVOISIENNE HABITAT doit acquérir de Monsieur LARGUET.

Le Conseil municipal AUTORISE à l'unanimité, la servitude de passage pour les parcelles désignées ci- dessus.

INFORMATIONS

M. Le Maire présente les budgets primitifs 2009 et informe que les documents ci-après sont tenus à la disposition du public pour consultation au secrétariat de la Mairie :

-CALB Budgets Prévisionnels 2009

-SAVOIE HEXAPOLE Budget Prévisionnel 2009

-E.I.Démoustication : un livret d'informations relatives à la démoustication

Une réunion publique est organisée avec l'Association les Amis de Clarafond.
le jeudi 23 avril 2009 à 18 h 30 Salle Polyvalente

1- Prochaine réunion

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **27 avril 2009 à 20 h 00.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire,

Jean-Louis SARZIER